

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 16

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.